

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} FEVRIER 2021

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 37 Votants : 41 Suffrages exprimés : 41 Vote Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt et un, le premier février à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à CERS, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gilles D'ETTORE, Jean-Charles DESPLAN, Laurent DURBAN, Bénédicte FIRMIN, Francis FORTE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Jean-Michel GUITTARD, Michel GUTTON, Michel HERAIL, Jacques LIBRETTI, Christophe LLOP, Jacques MAURAND, Thierry MAURAT, Robert MENARD, Didier MICHEL, Sylvain MILLAU, Michel MOULIN, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONNET, Serge PESCE, Elisabeth PISSARRO, Daniel RENAUD, Bérenger SARDA, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON, conseillers syndicaux</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Messieurs Pierre CROS, Bernard SAUCEROTTE, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Madame et Messieurs, Laurence RUL, Jean AUGÉ, Alain BIOLA et Vincent GAUDY conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Messieurs Alain CASTAN et Jordan DARTIER, conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Claude ALLINGRI, Bernard AURIOL, Gérard BARRAU, Gérard BOYER, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Benoît D'ABBADIE, Frédéric LACAS, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Gérard NICOLAS, Jean-Claude RENAUD, Armand RIVIERE, conseillers syndicaux.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Francis FORTE</p>
Date de convocation 25 janvier 2021	<p>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Messieurs Alain CASTAN et Jordan DARTIER, conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Claude ALLINGRI, Bernard AURIOL, Gérard BARRAU, Gérard BOYER, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Benoît D'ABBADIE, Frédéric LACAS, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Gérard NICOLAS, Jean-Claude RENAUD, Armand RIVIERE, conseillers syndicaux.</p>
Date de transmission en sous-préfecture 	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Francis FORTE</p>
Date d'affichage 	<p>OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS</p> <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p>
Délibération N° 2021-01	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;</p> <p>Vu le tableau des emplois ;</p>
Contrôle de légalité	<p>Vu la délibération du 24 février 2020 portant modification du tableau des emplois,</p> <p>Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 susvisée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.</p> <p>L'évolution des missions, le départ à la retraite du directeur, ingénieur hors classe à mi-temps et son remplacement en interne par un ingénieur et la fin des études menées en interne pour la révision du SCOT, nécessitent la modification de l'organigramme et du tableau des emplois.</p> <p>Vu les avis du comité technique paritaire des 20 novembre et 15 décembre 2020</p> <p>Il vous est proposé la suppression des postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un ingénieur en chef hors classe à mi-temps- Un attaché territorial

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Le tableau des emplois deviendrait donc :

Filière	Catégorie	Grade	Quotité de temps de travail du poste	Poste(s) budgétaire(s)	Poste(s) pourvu(s)	Fondement du contrat le cas échéant
Technique	A	Ingénieur	100%	1	1	
Technique	B	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	1	
Administrative	A	Attaché	100%	1	1	Art 3-3-2° loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée
Administrative	B	Rédacteur	100%	1	1	
Administrative	C	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif	100%	1 1	0 1	
TOTAL				6	5	

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à Cers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

